

## Face aux «gilets jaunes», le pouvoir dans l'impasse

PAR ELLEN SALVI  
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 18 MARS 2019



© Reuters

Après deux mois de « grand débat » et un nouveau samedi de manifestations marqué par des scènes de violences à Paris, l'exécutif a dégainé de nouvelles mesures destinées à durcir le maintien de l'ordre. Sur le plan politique, toujours rien. Emmanuel Macron se refuse à utiliser les leviers démocratiques que lui offrent les institutions de la V<sup>e</sup> République.

Une fois de plus, le pouvoir s'est laissé dépasser par les événements. Et une fois de plus, il choisit d'y répondre non pas sur le plan politique, mais sur celui de la sécurité, en durcissant son arsenal et en limitant de nouveau le droit de manifester. Lundi 18 mars, après un samedi marqué **par des scènes de violences dans la capitale** et des « dysfonctionnements » dans le dispositif de maintien de l'ordre reconnu par Matignon, Édouard Philippe a soumis à Emmanuel Macron une série de propositions visant à améliorer ce dernier. « *Ces actes sont des actes criminels. La réponse du gouvernement doit donc être forte* », a insisté le premier ministre, avant d'en préciser les contours.

« *Là, on a des gens qui ne savent plus pourquoi ils sont dehors, sauf détruire* », a encore indiqué le président de la République, à l'occasion d'un « échange avec des intellectuels » organisé à l'Élysée, lundi soir. Parmi les mesures annoncées dans l'après-midi : l'interdiction de manifester, « *dès lors que nous aurons connaissance de la présence d'éléments ultra et de leur volonté de casser* », a précisé Édouard Philippe, en différents lieux de Bordeaux, Toulouse et Paris,

dont les Champs-Élysées, où plusieurs commerces et restaurants ont été incendiés, vandalisés ou pillés lors de l'acte XVIII. Ces nouvelles dispositions avaient été expressément demandées par le chef de l'État dès samedi soir, après un retour en catastrophe d'une escapade au ski dans les Pyrénées.

« *Beaucoup de choses ont été faites depuis novembre, mais très clairement, la journée d'aujourd'hui montre que pour ce sujet-là et sur ces cas-là, nous n'y sommes pas* », avait-il alors affirmé, réclamant « *des décisions fortes, complémentaires, pour que cela n'advienne plus* ». Selon l'un de ses proches, **cité par l'AFP**, la situation « *démontre qu'il s'agit d'un noyau dur de 40 000 à 50 000 personnes et que la seule réponse possible est une réponse de sécurité* ». C'est d'ailleurs le message que relaient inlassablement les ministres et les membres de la majorité depuis deux jours, sans un mot **pour les milliers de manifestants** qui ont défilé samedi dans le calme, pour le climat et la justice sociale.



Réunion à l'Élysée autour d'Emmanuel Macron et d'Édouard Philippe, lundi 18 mars au matin. © Reuters

Depuis le début **du mouvement des « gilets jaunes »**, fin novembre 2018, il y a eu à Paris **plus de 2 000 gardes à vue**, dont 927 classées sans suite – donc arbitraires –, 294 jugées en comparution immédiate, 75 peines de prison ferme et 102 de prison avec sursis. **Comme l'a expliqué Mediapart**, le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz, a même justifié par écrit une mesure d'exception demandée à ses magistrats : le maintien en garde à vue des manifestants contre lesquels aucune charge n'a pu être retenue. « *On est obligé d'accepter des instructions illégales* », ont également témoigné **des policiers**. Pour quel résultat ? La journée du 16 mars a une nouvelle fois démontré que les réponses apportées jusqu'ici par l'exécutif n'avaient eu aucun effet.

« *Toute doctrine de maintien de l'ordre la plus raffinée soit-elle ne peut pas venir à bout d'un mouvement social et il n'est pas question de multiplier les textes de loi indéfiniment. Une crise politique et sociale se résout sur le plan politique et social* », a souligné **dans *Libération*** l'avocat Jean-Pierre Mignard, membre de La République en marche (LREM), qui se dit aujourd'hui pour l'interdiction des manifestations, **après s'être farouchement opposé à la loi « anticasseurs »**. « *Vu le niveau de violence redouté, la restriction de la liberté est un dommage moins grave que ceux éventuels lors d'une manifestation qui dégénère et que l'on ne pourrait pas empêcher* », a-t-il ajouté.

Cet aveu de défaite en dit long sur l'entêtement d'un pouvoir qui, depuis le début de la crise, se refuse à apporter des réponses politiques à la hauteur de cette dernière. Ni même à décider de mesures économiques et sociales, autres que celles qui avaient été annoncées **le 10 décembre 2018**, susceptibles de répondre aux attentes des manifestants et de ceux qui soutiennent le mouvement. Après la journée du 16 mars, et alors que plusieurs figures de l'opposition, à droite comme à gauche, pointaient la responsabilité du ministre de l'intérieur Christophe Castaner, c'est le préfet de police de Paris qui a fait les frais des événements. Michel Delpuech a été limogé, comme le symbole d'une réponse non politique et exclusivement sécuritaire.

Refusant de remettre en question le fameux « *cap* » qu'il s'est fixé en début de quinquennat, l'exécutif multiplie les rustines dans l'espoir de calmer les esprits. Les institutions de la V<sup>e</sup> République offrent pourtant au président de la République plusieurs leviers démocratiques qu'il a jusqu'ici soigneusement écartés, arguant qu'ils ne résoudraient rien : un changement de gouvernement, et donc de premier ministre ; une dissolution de l'Assemblée nationale ; un référendum.

En 1968, le général de Gaulle avait choisi d'utiliser les trois. Cinquante ans plus tard, Emmanuel Macron, **qui revendiquait pourtant un héritage gaulliste**, fait tout pour éviter d'y recourir, persuadé qu'il peut

encore reprendre la main à sa façon. Rares sont ceux, dans son entourage, à tenter de le convaincre du contraire. Certes, certains plaident, sans trop y croire, pour un remaniement. D'autres poussent pour un référendum, mais imaginé de telle sorte qu'il ne puisse pas mettre en difficulté le chef de l'État. Quant à l'éventualité d'une dissolution, elle est purement et simplement balayée par tous nos interlocuteurs, qui retournent la question : pour quelle raison le président de la République prendrait-il le risque de perdre le peu qui lui reste, à savoir une majorité ?

Face à la crise, Emmanuel Macron a donc choisi d'abord de se protéger. Pour y répondre, il a commencé par aggraver l'arsenal sécuritaire, en renvoyant les décisions politiques à plus tard. Plus tard, c'est-à-dire après le « grand débat », qui aurait pu être un véritable exercice démocratique s'il n'avait pas été entièrement pris en main par l'exécutif, dans le but **de retenter le coup de la campagne présidentielle. Contrevenant à toutes les règles du débat public**, telles qu'énoncées par la Commission nationale du débat public (CNDP), la consultation a été pensée pour faire retomber la pression et redorer le blason du chef de l'État qui s'est, une nouvelle fois, retrouvé au centre du dispositif, au sens propre comme au sens figuré.

Or c'est bien là l'un des principaux problèmes mis en valeur par les aspirations démocratiques exprimées dans la rue depuis fin novembre 2018 : celui d'un fonctionnement hyperprésidentialiste, aggravé par un exercice vertical du pouvoir, **théorisé par Emmanuel Macron en personne**. En poussant à son paroxysme cette logique propre à la V<sup>e</sup> République, le chef de l'État a affaibli les partis d'opposition, les contre-pouvoirs, mais aussi le Parlement, se privant ainsi de tous les pare-feux qui auraient dû le protéger en temps de crise. Ce faisant, il a cristallisé toutes les colères. Le grand débat, qui lui a donné l'illusion d'une respiration, **n'a rien réglé**.

Plus le temps passe, plus l'exécutif s'obstine, plus les solutions qui auraient pu redresser la situation au commencement de la crise deviennent insuffisantes ou inefficaces. Face aux gilets jaunes, le pouvoir n'a eu de cesse de répondre à côté et **à contretemps**. Parlant

de « factieux », de « peste brune » ou encore de « foule haineuse », il continue, par tous les moyens, de chercher à marginaliser le mouvement, en évitant de s'interroger sur ce qu'il est intrinsèquement : l'expression d'une crise sociale et démocratique sans précédent, qui ne pourra se résoudre par de simples ajustements.

### Boîte noire

Mise à jour : cet article a été amendé lundi soir, au moment de l'« échange avec des intellectuels » et Emmanuel Macron, organisé à l'Élysée.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.